



SNUipp 05

L'école haut-alpine

Imprimé au siège de la section
CPP N° 0210 S 05506
Directeur de la publication :
Geoffroy CHEVALIER
Tél. : 04 92 53 45 28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

Sommaire

<i>Edito</i>	p. 1
<i>Actus</i>	p. 2
<i>Actus</i>	p. 3
<i>1er mai</i>	p. 4

Dispensé de timbrage

GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine

Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://05.snuipp.fr/>



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le vendredi 10 avril 2009

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO,
FSU, Solidaires, UNSA
des Hautes Alpes.

**NOUS DEVONS NOUS
FAIRE ENTENDRE**

**Manifestation unitaire du
1^{er} mai**

**RV : 10 h -
Rond point de L'Europe - GAP**

**A partir de 12h00 :
Apéro - Pique Nique - Concert -
Débats - AG**

**Esplanade du Conseil général à
GAP.**

Edito

Un coup d'épée dans l'eau

Le ministère et les médias sont fiers de nous présenter les résultats des évaluations CM2. Sauf que dans les médias, peu de place est faite sur les conditions dans lesquelles se sont réalisées ces évaluations. Faut-il rappeler que ces évaluations sont un grand n'importe quoi ! Et comme par hasard, les résultats nous sont présentés sous forme d'un joli diagramme cerné par une magnifique courbe de Gauss. C'est à dire que mathématiquement, quel que soit le type d'évaluation, on aurait obtenu parfaitement les mêmes résultats. C'était d'ailleurs déjà le cas des évaluations CE2 et 6ème. Alors tout ça pour quoi ? Notons que les évaluations CE2 permettaient au moins aux enseignants d'avoir un outil diagnostique qui permettait d'élaborer les différentes remédiations pour les élèves en difficulté. En résumé, ces nouvelles évaluations coûtent cher, ne sont pas une aide appropriée pour les enseignants et ne nous apprennent rien de nouveau statistiquement. Un véritable gâchis !

A propos des UPI dans les collèges, le dernier édito de nos collègues du SGEN appelle un commentaire de notre part. Le SNUipp n'est pas opposé à ce que des enseignants spécialisés du second degré obtiennent des postes d'UPI qui sont des moyens second degré. Néanmoins, le SNUipp est intervenu longuement au CTPD et au CTPA pour que les enseignants du premier degré ne soient pas la variable d'ajustement de cette décision du Recteur. Le SNUipp a donc demandé que tous les postes du premier degré soient bien offerts au mouvement des personnels premier degré. Le Recteur réfléchit actuellement à la possibilité d'avoir des équipes pluridisciplinaires sur ces postes. Nous attendons de voir ! Officiellement, le poste de Fontreyne n'est pas paru au premier mouvement parce qu'il ne semble techniquement pas possible d'avoir un poste offert au premier et au second degré. D'autant que pour le second degré ce sont des postes spécifiques alors que dans le premier degré ce sont des postes au mouvement. Rappelons que dans la circulaire de 2001, les postes d'UPI sont des postes pourvus par des enseignants spécialisés D du premier degré.

Mouvement du personnel

Les collègues recevront leur projet d'affectation sur IProf quelques jours avant la CAPD.

Les syndicats disposeront des documents préparatoires au même moment.

Le SNUipp continuera de son côté de mettre le projet de mouvement anonymé sur son site, ce qui permettra aux collègues de se situer par rapport aux barèmes des autres collègues.

Suite à la CAPD, le SNUipp continuera de publier l'intégralité du mouvement.

Voir page 2

Geoffroy CHEVALIER

Voici venu le temps du « mouvement. »

L'arrivée du printemps coïncide avec le début des opérations de mouvement qui suscite chaque année beaucoup d'effervescence.

A juste titre, car à l'issue de ces opérations, la vie personnelle et professionnelle de beaucoup de collègues du département s'en trouve modifiée ; de même, que le fonctionnement de bon nombre d'écoles.

Cette année, beaucoup de choses vont changer. Le SNUipp vous a alertés voici quelques semaines sur la volonté de l'Inspecteur d'Académie de modifier les règles du mouvement et notamment le barème.

Cette volonté de privilégier des éléments hautement subjectifs comme l'échelon, ou de multiplier les postes à profil, n'a aucune justification rationnelle sinon celle de mettre encore un peu plus au pas les collègues.

Notre inspecteur d'académie n'est pas le

seul, loin s'en faut, à remettre en cause les règles établies. Le bouleversement est général. Cela dit, la soit-disant volonté d'harmonisation est passée à la trappe tant les disparités vont être accentuées entre les départements.

Néanmoins, la tendance générale est au développement du **pseudo-mérite** et de l'arbitraire, et au « contournement » des élus du personnel.

Même si nous avons réussi à amoindrir le choc dans le département, l'Inspecteur d'Académie a mis en œuvre dès le présent mouvement son projet.

Les collègues concernés vont donc s'apercevoir des changements dès le mois prochain.

Ainsi, les élus du personnel n'auront plus à leur disposition les documents préparatoires au mouvement en amont. Les collègues seront prévenus, directement par l'administration, du projet de leur future affectation.

A ce moment là, les élus du personnel ne seront pas en mesure de vérifier les don-

nées fournies par l'administration aux collègues. **Ceux-ci n'auront d'autre choix que de se retourner vers l'inspection académique s'ils ont des interrogations, des doutes ou s'ils constatent des erreurs.**

La CAPD du mouvement aura lieu peu après et les élus du personnel pourront alors procéder aux vérifications mais à *- posteriori* et non plus *a priori*.

Les affectations ne seront validées qu'après la tenue de la CAPD prévue normalement le 19 mai.

D'autre part, dans cette mise en œuvre précipitée des nouvelles règles, bon nombre de questions restent encore sans réponse. Ce sont les collègues qui risquent une fois de plus de faire les frais de ces incohérences.

B. H.

N'oubliez pas de signer les pétitions mouvement et EVS / AVS en ligne sur le site du SNUipp 05

CAPD du 17 mars 2009

Congé de formation professionnelle :

7 collègues ont demandé une formation, un seul congé a été attribué à Pascale Bourges. Dans ce cas-là, il a été tenu compte de l'ancienneté de la demande, du projet personnel, de la motivation, de la cohérence de la formation et de l'intérêt pour le service.

Mouvement :

Le projet de mouvement sera accessible via i-Prof avant même la tenue de la CAPD. L'Inspecteur d'Académie consent toutefois à le faire parvenir aux syndicats en même

temps.

Mi-temps annualisé :

Il n'est pas accordé aux T1 mais peut encore l'être aux T2 cette année.

Sur les deux années T1 et T2, les collègues doivent bénéficier d'au moins une année complète de formation.

Incidence des mesures de carte scolaire sur les personnels :

C'est toujours le dernier collègue arrivé dans l'école qui est victime de la mesure de carte scolaire (sauf si un autre collègue est volontaire). En cas d'égalité entre deux collègues, l'AGS les départage.

Le collègue concerné par la MCS (mesure

de carte scolaire) bénéficie d'une bonification de 100 points.

Rappelons qu'il doit pour cela être nommé à titre définitif. Les personnes en formation sont nommées à titre définitif sous réserve de réussite à l'examen.

Postes surnuméraires :

Bien que non budgétisés, ces postes seront donnés à titre définitif. Les enseignants spécialisés (priorité aux options G et E) seront sédentarisés sur un poste surnuméraire ayant un secteur d'intervention limité à une ou deux écoles. En tout cas, pour les postes à plein temps.

Le risque est donc qu'à terme, tous les postes spécialisés soient sédentarisés.

Le Mouvement de la Paix

Centre Social du Centre Ville

Rue Pasteur prolongée - 05000 GAP

Tel : 09 63 42 24 83

Site web : www.mvtpaix.org

Courriel : 05@mvtpaix.org

Agréé association nationale de jeunesse et d'éducation populaire

A tous les enseignants des Hautes-Alpes

Objet : Exposition des artistes hauts alpins pour la PAIX

Madame, Monsieur,

Comme chaque année depuis 1995, le

Mouvement de la Paix organise, au mois de septembre, une exposition de travaux d'art destinée à promouvoir la Culture de la Paix. .

Cette manifestation est accueillie dans le hall du Conseil Général place St Arnoux à Gap, et il serait souhaitable que des réalisations effectuées par les élèves de vos classes y soient reçues : peintures, dessins, collages, découpages... soit travaux collectifs ou individuels... sur le thème « Planète Paix ».

De plus, le lundi 21 septembre qui est « Journée mondiale de la Paix » pourra être marqué par une série de spectacles, chants, danses qui se produiraient sur le

parvis de l'hôtel du département si le temps est beau.

Nous pensons que vous aurez la possibilité de préparer pour la rentrée de septembre votre participation à cette initiative sous des formes qui conviennent aux enfants et nous vous remercions de toute l'attention que vous voudrez accorder à notre demande.

Nous vous prions de recevoir, Madame Monsieur, nos sincères salutations.

Alice ALLOUIS et Nicole CASTELLAS

P.S. : si vous êtes intéressés(ées) par cette proposition, contactez-nous. Nous vous communiquerons plus d'informations.

RASED : Où en est-on ?

6 Suppressions de postes d'enseignants spécialisés E et G dans les Hautes-Alpes

Monsieur L'Inspecteur d'Académie dit à plusieurs reprises tout son intérêt pour les RASED et l'aide qu'ils peuvent apporter aux enfants en difficulté.

Il le rappela le 19 mars, jour où il reçut une délégation de 7 personnes des RASED.

Aussi j'ai été très étonnée et en colère d'apprendre à cette même audience que Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'appliquerait pas une note de service datée du 3 mars 2009 émanant du ministère.

En effet, cette note de service cadre les missions des 1500 enseignants spécialisés de RASED dont les postes ne devraient pas être supprimés mais sédentarisés sur une ou deux écoles, comme l'a annoncé de façon très médiatique Monsieur Darcos...

Petit historique :

Dans notre département, il était prévu initialement 7 fermetures de postes E ou G de RASED (notre « part » si l'on peut dire, des 3000 fermetures prévues pour les RASED). Devant la force du mouvement unanime qui s'oppose à ses fermetures, M. Darcos recule et concède 1500 postes qui sont réintroduits sous la forme de postes spécialisés dit « surnuméraires », les enseignants devant alors exercer leurs missions dans une ou deux écoles.

Aussi pour les Hautes-Alpes, nous devrions avoir 7 fermetures certes, mais 3,5 postes d'enseignants spécialisés sédentarisés réintroduits Rattachés aux RASED.

Or il y aura 7 fermetures et seulement 1 poste d'enseignant sédentarisé ouvert sur Briançon.

Les 2,5 autres postes seront des postes qualitatifs que L'Inspecteur d'Académie ne souhaite pas ouvrir à des enseignants spécialisés.

Voilà comment notre Inspecteur d'Académie ne tient pas compte d'une note de service du ministère et ferme 6 postes d'enseignants spécialisés, soit 1/4 de l'effectif du département.

Il faut rappeler que cette note de service fait suite à la réunion de deux groupes de travail sur la difficulté scolaire, à laquelle participaient les quatre organisations syndicales SNUDI-FO, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUipp-FSU, donc l'ensemble de nos représentants syndicaux.

Je vous remercie Monsieur L'Inspecteur d'Académie pour votre intérêt pour les RASED.

La deuxième « tranche » de suppression des postes RASED n'aura pas lieu l'année prochaine puisqu'elle aura déjà lieu cette année.

Je tiens à rappeler qu'au-delà des 1500

postes sédentarisés le SNUipp continue à demander le rétablissement des 3000 postes de RASED.

Nous constatons bien dans notre département que l'annonce de la « sédentarisation » des 1500 postes de RASED n'a été qu'une annonce et désorganise totalement le dispositif RASED :

Sur le secteur de Veynes : **plus aucun enseignant E ni G.**

Sur le secteur de Gap Porte-Colombe **plus de rééducateur (maître G).**

Dans le Champsaur Valgaudemar, **plus de rééducateur (maître G).**

Sur le secteur de Briançon Pont-de-Cervièrès, **plus de rééducateur (maître G).**

Sur le secteur de Briançon Mi-Chaussée, **plus de maître E.**

Sur le secteur de l'Argentière, **plus de maître E.**

Ah ! j'oubliais : sur les écoles de Villar St Pancrace et Briançon Oronce Fine, ouverture d'un poste surnuméraire (missions : note de service du 3 mars 2009), et fermeture des 2 postes d'enseignants spécialisés option D de la MECS les Hironnelles à Villar St Pancrace.

Faites le compte !

Catherine Lalevée

Jardins d'éveil : subterfuge et tour de passe passe !

8 000 places partiellement financées et ... 14 000 supprimées

Nadine Morano secrétaire d'État à la famille et Xavier Darcos, ministre de l'Éducation Nationale viennent d'annoncer l'expérimentation de jardin d'éveil dans les écoles maternelles en septembre 2009. Le ministre avait pourtant affirmé que les conditions d'inscriptions à l'école maternelle n'étaient pas modifiées à la rentrée 2009 : il s'agit bien avec cette annonce, de substituer à l'école maternelle, lieu d'éducation et d'apprentissage, une garderie beaucoup plus coûteuse pour les familles.

De plus l'annonce du financement partiel de 8 000 places à la rentrée 2009 ne peut cacher la baisse régulière de la scolarisation des élèves de moins de trois ans à l'école

maternelle. En effet le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est passé de 35,4 % en 2000 à 21,3 % à la rentrée 2008 (chiffres MEN) : ce sont 14 000 élèves supplémentaires qui chaque année ne trouvent pas de place à l'école maternelle ! Pour maintenir le même taux de scolarisation en 2008 qu'en 2000 il aurait fallu inscrire 113 000 élèves supplémentaires !

Ainsi au temps des excuses après les propos blessants prononcés vis-à-vis des enseignants de maternelle n'aura pas succédé le temps des mesures positives en faveur des élèves.

Alors que l'intérêt des enfants nécessite de travailler la complémentarité et la continuité entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle, cette mesure cache mal la volonté d'économiser des postes à l'école maternelle, de remettre en cause le principe de gratuité et d'aboutir à

une réduction des ambitions du service public d'Éducation. Cette mesure revient sur la loi actuelle qui prévoit la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en priorité, dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé.

Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école. Première scolarisation des élèves, authentique lieu de prévention et de lutte contre les inégalités, elle mérite mieux que des *a priori* et des polémiques. Le SNUipp réaffirme la nécessité de scolariser tous les enfants dont les familles en font la demande y compris à partir de l'âge de deux ans. Il appelle les enseignants des écoles et les parents à multiplier les initiatives en faveur d'un développement de l'école maternelle.

Paris le 5 avril 2009

**CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA
des Hautes Alpes.**

**"LE 1ER MAI, TOUS DANS LA RUE "
Salariés du privé, du public, privés d'emploi,
lycéens, étudiants, retraités, sans titre.**

NOUS DEVONS NOUS FAIRE ENTENDRE

L'augmentation du nombre de chômeurs, la baisse significative de la consommation, l'incertitude grandissante sur l'activité des entreprises témoignent de la gravité de la crise qui frappe un nombre croissant de salariés sans que nul ne puisse aujourd'hui en prédire la durée.

Les mobilisations viennent d'obliger le gouvernement à agir sur les stock-options et les rémunérations exceptionnelles des dirigeants d'entreprise lorsque ces dernières ont reçu des aides publiques directes. Sur la question de la redistribution des richesses produites, le décret annoncé bien qu'insuffisant est un début de remise en cause du système actuel. Elle laisse cependant de côté l'essentiel des revendications du 5 janvier 2009.

C'est pourquoi, dans la suite des journées du 29 janvier et du 19 mars et dans ce contexte exceptionnel, les organisations syndicales s'entendent pour faire du 1er Mai un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat.

Pour préparer le 1er Mai, elles conviennent de faire du mois d'avril un mois de mobilisations ponctué d'initiatives visant à soutenir les actions engagées et à organiser les solidarités. Elles appellent l'ensemble des salariés à préparer cette journée de façon unitaire dans chaque entreprise et à participer en masse avec leurs propres banderoles revendicatives à la manifestation du 1er mai.

Imposons un autre partage des richesses !

Indemnisations à 100% du chômage partiel

Augmentation générale des salaires, des retraites, du SMIC et des minima sociaux

Amélioration du cadre collectif et solidaire
de la protection sociale (Sécu-vieillesse, famille)

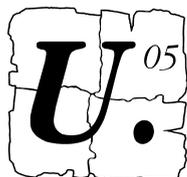
Des moyens supplémentaires, l'arrêt des suppressions d'emploi et de nouvelles orientations pour les services publics

En finir avec la fiscalité qui favorise les plus riches

Manifestation unitaire du 1^{er} mai

RV : 10 h - Rond point de L'Europe – GAP

**A partir de 12h00 : Apéro – Pique Nique – Concert – Débats - AG
Esplanade du Conseil général à GAP.**



N'attendez plus, syndiquez-vous !

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 05. Droit d'accès en vous adressant à la section.